

## Règlement Jeu-Concours Raiffeisen – Go Lloret

### Art. 1 – Dénomination et objet du concours

La Banque Raiffeisen s.c., ayant son siège principal à L-3372 Leudelange, 4, rue Léon Laval, et enregistrée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B-20128 organise pendant la période du 20.03.2017 au 25.04.2017 ensemble avec les Caisses Raiffeisen (dénommées ci-après conjointement « organisateur ») et en coopération avec Voyages Emile Weber (ci-après : « agence de voyage/transporteur ») un jeu-concours avec tirage au sort dénommé « Go Lloret » (ci-après : « jeu-concours »). Dans le cadre du jeu-concours mentionné ci-avant, l'organisateur permet aux personnes s'inscrivant via le formulaire en ligne sur l'une des pages reprises ci-après sous l'article 2 (ci-après : « les participants ») de participer à un tirage au sort pour tenter de gagner un voyage de fin d'études entre le 20.06.2017 et le 29.06.2017 à Lloret del Mar d'une valeur totale de 750,- EUR.

### Art. 2 – Participation

Le présent jeu-concours avec tirage au sort est organisé pendant la période du 20.03.2017 au 25.04.2017 jusqu'à minuit sur les pages du site internet [www.raiffeisen.lu](http://www.raiffeisen.lu):

« <https://www.raiffeisen.lu/fr/jeunes/communaute-green-code/communaute-green-code/concours/gagnez-votre-voyage-de-fin-dannee> » (en langue française) ou ;

« <https://www.raiffeisen.lu/de/junge-kunden/green-code-community/green-code-community/gewinnspiele/gewinnt-eure-reise-nach-lloret> » (en langue allemande).

La participation au jeu-concours est ouverte à tous les élèves fréquentant une classe 1<sup>ère</sup> ou 13<sup>ème</sup> à l'exception des membres de la famille des collaborateurs de l'organisateur. L'indication d'une identité ou d'une adresse e-mail falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte ou le non-respect des conditions de participation entraîne l'élimination du participant au jeu-concours. Les mineurs doivent avoir obtenu le consentement de leurs représentants légaux avant leur participation.

A défaut d'un tel consentement, l'organisateur se voit obligé de refuser la participation au jeu-concours.

Par ailleurs, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement lié au transport et se décharge de toute responsabilité de quelque nature qu'elle soit, en cas d'accident, soit par faute du transporteur, soit sans faute de celui-ci.

### Art. 3 – Principe du jeu-concours

Une seule participation par personne sera prise en compte à l'issue du jeu-concours.

La personne ayant rempli la formalité de s'inscrire via le formulaire en ligne sur l'une des pages reprises ci-avant sous l'article 2 et pour autant qu'elle réponde aux conditions soulevées au même article participe automatiquement au jeu-concours dont le gagnant sera tiré au sort le 28.04.2017 au siège de la Banque Raiffeisen s.c..

### Art. 4 – Lot

L'organisateur met en jeu le lot suivant :

- un voyage de fin d'études entre le 20.06.2017 et le 29.06.2017 à Lloret del Mar d'une valeur totale de 750,- EUR à faire valoir sur l'offre « Go Lloret » de l'agence de voyage. Le voyage en bus ou en avion pourra être réservé selon les dates et la disponibilité de chacun de ces moyens de transport.

En principe, le gain ne pourra être ni monnayé, ni échangé, sauf si au moment du tirage au sort le participant a déjà réservé et payé son voyage à Lloret del Mar pour la même période mentionnée ci-avant (pièce justificative prouvant le paiement doit être fournie) ou si le participant n'arrivera pas à dépenser la valeur totale de 750,- EUR sur l'offre « Go Lloret » de l'agence de voyage. Dans ces deux cas, l'argent sera versé soit en totalité soit en partie sur un compte courant tenu en les livres de l'organisateur.

En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de substituer à tout moment au lot proposé un lot équivalent.

### Art. 5 – Détermination du gagnant

Le gagnant est averti personnellement par l'organisateur via le moyen de communication qu'il nous a renseigné dans le formulaire en ligne.

Aucun message ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné.

## **Art. 6 – Traitement des données à caractère personnel**

Les données à caractère personnel des participants recueillies par l'intermédiaire de ce formulaire de participation sont destinées exclusivement au groupe Raiffeisen afin de gérer les participations et l'attribution des gains et pourront être utilisées à des fins de prospection pour donner aux participants des informations régulières sur les produits et services de l'organisateur.

Conformément à la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, ainsi qu'un droit d'opposition au traitement à des fins de prospection commerciale. Toute demande à cette fin doit être accompagnée d'une copie de la pièce d'identité du demandeur et être envoyée par courrier à l'adresse suivante :

Chargé de la protection des données de la Banque Raiffeisen s.c.,  
B.P. 111,  
L-2011 Luxembourg

ou par mail à l'adresse ci-après : « [chargedeprotection@raiffeisen.lu](mailto:chargedeprotection@raiffeisen.lu) ».

## **Art. 7 – Responsabilité**

Les participants acceptent, que l'organisateur ne pourra être tenu responsable des dysfonctionnements du réseau internet les empêchant d'accéder au jeu-concours ou perturbant le bon déroulement du jeu-concours ainsi que d'actes de malveillance de tiers. L'organisateur ne peut donc être tenu responsable pour des erreurs matérielles éventuelles (p.ex. affichages erronés, envoi d'e-mails erronés, problèmes lors de l'envoi d'e-mails), de l'absence de disponibilité des informations sur la plateforme ainsi que de la présence non-détectée de virus.

De manière générale, les participants reconnaissent et acceptent les caractéristiques et risques de l'internet, comme par exemple le détournement possible de données entre leurs outils informatiques/téléphones mobiles/smartphones et la page du réseau social de l'organisateur, le piratage de celle-ci et la contamination possible de leurs outils informatiques/téléphones mobiles/smartphones par des virus.

Les participants reconnaissent et acceptent, qu'ils sont exclusivement responsables pour les problèmes techniques de leurs outils informatiques/téléphones mobiles/smartphones lors de la connexion à l'une des pages reprises sous l'article 2 et que l'organisateur n'est en aucun cas responsable pour les conséquences des pertes ou retards de courriers électroniques entre les participants et l'organisateur ainsi que des erreurs techniques et/ou humaines pouvant affecter la participation au jeu-concours et ne lui étant pas imputables.

Les participants sont seuls responsables pour la prise de mesures de protection appropriées de leurs outils informatiques/téléphones mobiles/smartphones et des données y étant stockées ainsi que transmises par l'internet.

L'organisateur se réserve le droit d'interrompre ou de terminer le jeu-concours s'il s'avère que son bon déroulement ne peut être assuré suite à des événements non-influencables par lui.

## **Art. 8 – Publicité et Marketing**

Par leur seule participation, les participants autorisent l'organisateur à traiter leurs données personnelles, à publier leur nom, ainsi que d'éventuelles photographies prises lors de la remise du lot et ceci, sans compensation.

## **Art. 9 – Réclamations**

Les réclamations au sujet du présent jeu-concours doivent être envoyées par lettre recommandée, au plus tard jusqu'au 25.04.2017 à l'adresse de l'organisateur. Aucune autre réclamation ne sera acceptée.

## **Art. 10 – Acceptation du règlement**

La participation à ce jeu-concours implique automatiquement l'acceptation du présent règlement.

## **Art. 11 – Force majeure**

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable si par suite d'un cas de force majeure ou toute autre cause fortuite, indépendante de sa volonté, le jeu-concours devrait être purement et simplement annulé, reporté ou arrêté. Dans ce cas, une annonce serait faite sur le site [www.raiffeisen.lu](http://www.raiffeisen.lu).

## **Art. 12 – Avenants au règlement**

Les éventuels avenants qui seraient publiés pendant le jeu-concours sur le site [www.raiffeisen.lu](http://www.raiffeisen.lu) seront considérés comme des annexes au règlement.

**Art. 13 – Poursuites judiciaires**

L'organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aurait tenté de frauder.

**Art.14 – Dépôt auprès de l'huissier de justice**

Le présent règlement est déposé chez Monsieur Pierre Biel, huissier de justice, 126, Val Ste. Croix, L-1370 à Luxembourg et peut être obtenu sur simple demande auprès de l'organisateur.

**Art. 15 – Droit applicable et tribunaux compétents**

Les relations entre l'organisateur et le participant sont soumises exclusivement au droit luxembourgeois. Les tribunaux du Grand-duché de Luxembourg sont seuls compétents en cas de litiges.